

CHSCT-M DU 11 AVRIL 2018
NOTE DE PRÉSENTATION
DESTINÉE AUX REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

☒ **Point inscrit à l'ordre du jour**

Point n° : 4

Intitulé : La prévention des risques professionnels au ministère de la Culture : l'exemple de l'INRAP

~~Pour avis~~ / Pour information (effacer la mention inutile)

☐ **Point à traiter dans le cadre de la grille de suivi**

Intitulé :

Contexte

L'archéologie est une science humaine et sociale qui étudie les vestiges dans leur contexte (historique, social, économique, environnemental ou encore climatique), faisant appel à diverses disciplines pour conduire l'analyse des données recueillies à l'occasion d'interventions réalisées à l'échelle de l'ensemble du territoire.

L'Inrap, acteur majeur de l'archéologie préventive, intervient indifféremment en zone rurale ou en milieu urbain, en métropole comme dans les outre-mers. Les contextes d'intervention dans lesquels ses agents opérationnels sont appelés à exercer leur fonction, sont aussi variés que ceux dans lesquels se réalisent les travaux d'aménagement du territoire.

Pour mener à bien sa mission, l'Inrap s'appuie sur un effectif total de 2 126 agents (45% de femmes et 55% d'hommes) dont 75% appartiennent à la filière scientifique et technique et 25% relèvent de la filière administrative.

La santé, la sécurité et les conditions de travail - et notamment la prévention des risques professionnels - sont au centre des préoccupations de l'Institut et de sa Direction, qui y attache de longue date une attention particulièrement soutenue. Ainsi, les activités de l'Inrap, particulièrement opérationnelles, étant susceptibles de présenter des risques pour la santé, toutes font l'objet d'une prise en compte adaptée.

L'organisation de la prévention des risques professionnels à l'Inrap

L'Institut s'attache en continu à améliorer la santé et la sécurité au travail de tous les agents, en concertation avec le CHSCT central (CHSCT-C) et les neuf CHSCT spéciaux (CHSCT-S pour le siège et chacune des 8 directions régionales ou inter régionales), grâce à l'action des acteurs de la prévention en régions et au siège, mais aussi dans les pratiques quotidiennes, par le concours de chacun.

Pour les agents opérationnels, qui représentent environ 75% des effectifs, les principaux risques professionnels sont proches de ceux du bâtiment et travaux publics : Ils concernent la collision engins / piétons et l'utilisation des dits engins, les chutes, les gestes et postures contraints, la manutention et le port de charges lourdes et les risques chimiques. Pour les activités administratives, les risques professionnels sont principalement la chute de plain-pied et avec dénivellation et la chute d'objets.

CHSCT-M DU 11 AVRIL 2018

NOTE DE PRÉSENTATION

DESTINÉE AUX REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Cependant, l'analyse des risques et les actions de prévention qui en découlent ne sont pas limitées à ces seuls risques et couvrent l'ensemble du spectre des risques professionnels.

L'analyse des risques de professionnels à l'Inrap est établie à deux niveaux : au plan national pour une vision d'ensemble indispensable à la construction d'une politique nationale de prévention pertinente, et au niveau local afin de prendre en compte les particularités interrégionales et régionales qui déterminent les conditions d'exercice de l'activité (ex : nature du sol, modes opératoires...).

Pour prévenir la survenance de ces risques, l'Inrap définit annuellement des programmes de prévention (nationaux et interrégionaux) assortis d'objectifs. Des bilans annuels sont également réalisés, permettant d'observer et d'analyser les évolutions des indicateurs définis dans ce cadre. L'Institut s'est en outre employé à traduire, compléter et préciser les dispositions réglementaires applicables, dans plus de 20 documents de procédure interne de mise en œuvre, accessibles à tous les agents depuis l'intranet de l'établissement et préalablement présentés pour avis au CHSCT-C et pour information au CHSCT-S.

Enfin, l'Institut a confirmé son engagement sur les questions de prévention et de sécurité en consacrant des moyens extrêmement importants à la mise en œuvre de sa politique de santé sécurité au travail.

Ainsi, un réseau d'acteurs de prévention a été structuré, composé d'un médecin coordinateur, d'une ingénieure sécurité prévention (bénéficiant du renfort d'une assistante en mi-temps) de 8 conseillers sécurité prévention à temps plein répartis dans les directions régionales/interrégionales, de 29 Assistants Prévention pour un total de 12 équivalents temps plein (+ 0.7 ETP par rapport à 2012), d'un référent national sur les risques psycho-sociaux et d'un chargé de mission sur la prévention des addictions.

Evolution / Etat d'avancement

Une instruction générale de prévention a formalisé dès 2010 les fondements de la politique santé et sécurité au travail de l'Inrap. L'organisation de la prévention et la diffusion de la culture de sécurité au travail n'ont cessé depuis lors de se développer au sein de l'Institut.

Ces développements sont le fruit des importants investissements de l'Institut en faveur de la santé et la sécurité au travail et notamment :

- la formation hygiène et sécurité au travail,
- la planification de la prévention,
- la prévention des situations d'inaptitude,
- l'information des agents qui passe notamment par l'accueil au poste, l'accueil sur chantier, les interventions en régions des équipes dédiées et les documents de communication interne

Depuis 2011, 44 formations différentes ont été proposées en « hygiène et sécurité » dans le programme de l'Inrap ce qui représente à ce jour 4320 stagiaires formés.

CHSCT-M DU 11 AVRIL 2018

NOTE DE PRÉSENTATION

DESTINÉE AUX REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Entre 2013 et 2016, l'investissement dans les dépenses pédagogiques a été de 658 816 euros, soit environ 1/3 des dépenses de formation de l'Institut.

Fidèle, à ses engagements en prévention des risques professionnels, l'Inrap a augmenté le nombre de formation en hygiène et sécurité proposées à ses agents passant au nombre de 52 modules de formation.

Le suivi des indicateurs de Santé, Sécurité au Travail (SST)

Les résultats obtenus dans le cadre du dernier bilan du programme de prévention des risques professionnels (2016) font apparaître un taux de fréquence des accidents du travail de 12,2 sur l'ensemble l'Inrap. Ce taux est stable depuis dix ans (la moyenne sur les dix dernières années se situe à 12,7).

Sachant que les activités opérationnelles concernent 75% des agents, ce taux global Inrap est très inférieur à celui constaté dans le secteur de référence correspondant à l'activité opérationnelle, à savoir celui du « BTP » où le taux de fréquence s'élève à 38,9.

De plus, il reste dans l'ensemble très comparable à celui constaté dans le secteur de référence s'agissant des activités fonctionnelles, le secteur « assurance, banque et administration » (Tf = 7,8).

La même tendance est observée s'agissant du taux de gravité des accidents du travail, puisque le taux toutes filières confondues (0,3), stable au cours des dernières années, est non seulement très inférieur à celui constaté dans le secteur du BTP (2,7) mais aussi celui du secteur de l'assurance, banque, administration (0,4). La gravité des accidents survenus à l'Inrap est donc bien inférieure à celle constatée dans les branches d'activité comparable.

La mise en œuvre du programme de prévention 2017

Le programme de prévention conduit par l'Inrap en 2017 a été en particulier structuré autour d'une part, du renforcement de l'organisation interne en matière de santé, sécurité au travail et d'autre part de la prévention des risques professionnels.

Les mesures prises par l'Institut articulent des actions de prévention des risques professionnels, des actions d'information et de formation et la mise en œuvre d'une organisation et de moyens adaptés.

Les actions de renforcement de l'organisation SST

S'agissant du renforcement de l'organisation de la santé, sécurité au travail, l'année 2017 a été marquée par l'actualisation de l'instruction générale de prévention de l'établissement, précisant les axes de la politique de prévention des risques professionnels à l'Inrap et les principes d'organisation mis en œuvre pour prévenir ces risques et notamment les rôles et responsabilités de chaque acteur de la prévention (chaîne hiérarchique et acteurs fonctionnels).

CHSCT-M DU 11 AVRIL 2018

NOTE DE PRÉSENTATION

DESTINÉE AUX REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Cette actualisation a été complétée par une démarche innovante d'évaluation des risques spécifique à la cellule d'intervention en structure archéologique profonde (CISAP). Les agents de la cellule, localisés sur l'ensemble du territoire, ont été réunis et, avec le soutien méthodologique d'un conseiller sécurité prévention, ont réalisé eux-mêmes leur DUERP (Document unique d'évaluation des risques professionnels) et plan d'actions de prévention associé. Cette méthode participative a révélé les bénéfices suivants : l'amélioration de la cohésion du groupe, une meilleure appropriation du sujet par les agents et la durabilité de la démarche de prévention. La pertinence de cette approche, en plus d'avoir été très appréciée par les agents concernés, a été soulignée par l'Inspectrice en Santé et Sécurité au Travail.

Au-delà, les actions de formation et d'animation des réseaux des conseillers prévention et assistants de prévention ont été poursuivies avec, à titre d'illustration, le déploiement d'un cycle de formation continue à destination des Assistants de prévention et l'organisation d'un séminaire sécurité réunissant les conseillers de prévention et les Assistants de prévention (recueillant un taux de participation de plus de 80%).

Enfin, des dispositifs de sensibilisation et d'information ont été mis en place sur deux thématiques : l'utilisation des équipements de protection individuelle utilisés lors des opérations archéologiques et la prévention des addictions. Sur ce dernier thème, une brochure a ainsi été formalisée pour faciliter l'orientation des agents qui le souhaitent vers les structures locales adaptées.

Les actions de préventions ciblées sur les risques prioritaires

Les risques prioritaires identifiés dans les programmes de prévention 2017 et 2018 de l'Institut concernent la prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS), des risques psycho-sociaux (RPS) et des risques chimiques.

1- Les TMS

Concernant les TMS, le cahier des charges du marché public « petit outillage » a été adapté pour tenir compte de l'étude ergonomique conduite préalablement. Par ailleurs, un groupe de travail est actuellement actif au niveau du CHSCT-C en vue de parvenir à la rédaction d'un protocole de prévention de l'inaptitude.

2- Les risques chimiques

L'évolution de la politique d'aménagement du territoire a pour effet de réinvestir les anciennes zones d'activité industrielle. L'incidence pour l'activité de l'Institut est l'augmentation d'interventions sur des sites pollués. L'Inrap a su s'adapter à ce nouvel enjeu en construisant un guide méthodologique pratique portant sur les interventions archéologiques sur site pollué. Cet outil d'aide à la décision pour les agents qui sont acteurs dans le montage et le suivi des opérations, a été finalisé puis validé par le CHSCT Central le 27 novembre 2014. Pour être en cohérence avec ce nouveau référentiel, l'instruction DG77 "Protocole d'interventions sur sites pollués" a été actualisée dès 2015, précisant bien quel est le rôle de chacun.

3- Les RPS

CHSCT-M DU 11 AVRIL 2018

NOTE DE PRÉSENTATION

DESTINÉE AUX REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Au-delà des risques physiques, l'Inrap a engagé en 2015 un diagnostic des risques psychosociaux (RPS). La conduite de ce diagnostic s'appuie sur les travaux d'un observatoire des RPS composé de représentants des personnels, de préventeurs et de membres de l'administration. L'observatoire est animé par le référent pour la prévention des RPS au sein de l'Institut, psychologue du travail. La démarche s'articule autour de trois phases : un questionnaire adressé à l'ensemble des agents de l'établissement ; des entretiens collectifs et individuels et enfin une analyse des situations de travail déterminées. Le diagnostic a été achevé en décembre 2017. La construction du plan d'actions, basé sur les propositions des agents, est actuellement en cours, de même que la structuration de l'organisation en matière de prise en charge des situations de souffrance au travail.

Le bilan annuel « Santé, de la Sécurité et des conditions de travail » sera présenté à l'occasion du CHSCT-C de juin 2018.

Calendrier / Prochaines échéances

Les principales échéances de l'année en cours sont formalisées par le programme national de prévention 2018. Ce dernier a fait l'objet d'une concertation avec les membres du CHSCT-C et était inscrit à l'ordre du jour de la séance du 22 novembre 2017.

Programme de prévention 2018 : la confirmation de l'investissement fort de l'Institut en faveur de la SST

Les 3 axes sur lesquels il s'articule sont en cohérence avec les programmes des années précédentes afin d'assurer une continuité dans les actions de prévention c'est-à-dire une politique forte à long terme.

S'agissant de l'organisation SST, un investissement particulier cible les acteurs de prévention que sont les assistants prévention (formation continue, animation du réseau, mise en place d'outils communs) et le management (DIR et DAST) afin de les accompagner au mieux dans leurs missions de prévention.

Parallèlement, l'Institut poursuit ses efforts pour le recrutement d'un médecin coordinateur qui permettra une meilleure animation du réseau de médecin de prévention et une prise en charge plus homogène des agents, ainsi qu'une expertise médicale prépondérante pour les sujets préventions.

Enfin, les 3 risques prioritaires de l'établissement continuent d'être investis.

Pour les TMS (Troubles Musculo Squelettiques) cela se traduit notamment par des actions concrètes telles que la mise en place de dotations individuelles d'outils et le développement de la formation pour la prévention des pathologies mécaniques. Des projets de plus grande ampleur et à plus long terme sont également lancés tels que la rédaction, en concertation avec les représentants du personnel membre du CHSCT Central, d'une note de cadrage portant sur la prévention des inaptitudes.

CHSCT-M DU 11 AVRIL 2018

NOTE DE PRÉSENTATION

DESTINÉE AUX REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Pour les RPS, la démarche ambitieuse initiée avec le diagnostic continue avec une réelle volonté de concertation et de collaboration concrétisée par le maintien de l'observatoire des RPS (comprenant le référent RPS, un Directeur Interrégional/régional, un Conseiller Sécurité Prévention, un Secrétaire Général, les représentants du personnels membres du CHSCT C, l'Ingénieur Sécurité Prévention).

Un CHSCT-C extraordinaire dédié au sujet des RPS est d'ailleurs programmé le 16 avril 2018 dans l'objectif de partager l'avancée de la démarche et de confirmer et déployer la suite de la démarche.

C'est avant l'été 2018 que le plan d'actions général sera présenté en CHSCT C pour avis. L'étape qui suivra sera naturellement le déploiement de ce plan d'action qui comportera des déclinaisons nationales mais bien sûr, également des déclinaisons locales.

Pour les Risques Chimiques, la formation des DAST et DDAST est une priorité absolue de l'Institut en 2018. Investi sur le sujet et conscient des enjeux, le Président s'est engagé à convoquer lui-même ces agents en formation. Cette formation sera également l'occasion de lancer la diffusion d'outils de sensibilisation destinés aux agents opérationnels. De plus, la démarche de prévention des risques professionnels de l'Inrap, s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue. Ainsi, l'identification de nouveaux risques est en œuvre et une évaluation du risque respiratoire lié à la silice cristalline lors des activités de terrain sera réalisée.

L'anticipation de la transition générationnelle

Avec le départ en retraite d'ici 10 ans d'un quart de ses agents opérationnels, la gestion et la transmission des savoirs et des compétences est un enjeu primordial pour l'Inrap. Dans ce cadre, une politique GPEC pour accompagner cette transition générationnelle va constituer un des chantiers de ces prochaines années, engagé dès 2018

Liste des documents communiqués
--

- Bilan de la Santé, de la Sécurité et des conditions de travail 2016
- Programme de prévention 2017
- Programme de prévention 2018
- Plan de formation 2018
- Instruction générale de prévention DG-123 modifiée